

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 42

6 janvier 2014

### SOMMAIRE

ACL S.à r.l. ....	2016	Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l. ....	2015
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ...	2008	Petits Princes S.à r.l. ....	2013
Ashton Moss Holdings S.à r.l. ....	2016	Polish Delta Group S.à r.l. ....	2015
Cartesian Residential Mortgages 1 S.A. ..	1981	Pop 1 S.à r.l. ....	2012
Culture Holding S.à r.l. ....	1979	POP 2 S.à r.l. ....	2013
Discovery S.A. ....	2008	Portmann-Lux S.A. ....	2015
Domus Nostrae S.A. ....	2010	Prochalux S.A. ....	2012
Eco Lean Holding S.à r.l. ....	1999	Procom-Immobilière S.A. ....	2012
Electricité MARAGA s.à r.l. ....	1999	Protech-Immobilière S.A. ....	2015
Electricité MARAGA s.à r.l. ....	2003	Publi-Co S.A.H. ....	2013
Electricité MARAGA s.à r.l. ....	2003	Publi-Co S.A.H. ....	2013
Elenia Holdings S.à r.l. ....	1972	Rafco S. à r.l. ....	2014
ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH .....	2001	Rafferty Corporation S.à r.l. ....	2014
Esprit Luxembourg S.à r.l. ....	1999	RiMe IT SA .....	2014
Expertise Informatique Luxembourg S.à r.l. ....	2001	Riverbend S.A. ....	2013
Fenster-Eck S.à r.l. ....	2001	Rockfood S.à r.l. ....	2014
FF-Consulting S.à r.l. ....	1970	SDIC .....	2014
Fiduo .....	2002	Select Real Estate Investments .....	2010
GS Savery Lux S.à r.l. ....	1998	Step .....	2014
GS Spiegler Lux S.à r.l. ....	1993	Stoncor Lux S. à r. l. ....	2015
ITH Holding Luxembourg S.A. ....	1993	SVEA S.à r.l. ....	1999
mediafins (luxembourg) S.à r.l. ....	2016	SYNEOLA Luxembourg S.A. ....	1970
Merck Holding S.à r.l. ....	2003	Vatoa Holding S.A. ....	2003
Optimum International S.A. ....	2016	Vaunage Invest S.A. ....	2008
Optimum International S.A. ....	2016	Zonda S.à r.l. ....	2016
Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l. ....	2015		

**SYNEOLA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1455 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 158.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013157579/14.

(130192981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**FF-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 181.783.

## STATUTS

L'an deux mil treize, le onze novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Florian FRITSCH, informaticien, né à Friedberg (Allemagne), le 19 novembre 1976, demeurant à L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FF-CONSULTING S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les prestations de services dans le domaine informatique ainsi que le commerce.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 -EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Florian FRITSCH, informaticien, demeurant à L-6136 Junglinster, 10, rue de Montagne, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- €.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Florian FRITSCH, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fritsch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51627.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163485/100.

(13019921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Elenia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.773.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000;

here represented by Mrs. Marie-Florence GESTE, private employee, with professional address at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on November 13, 2013.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Elenia Holdings S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may in particular advance, lend or deposit money or give credit, in any form whatsoever, to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security. It may also issue guarantees or grant security in favour of third parties to guarantee the obligations of affiliate companies as well as non-affiliate companies. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The Company shall not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may borrow in any form (provided that it cannot offer its securities to the public). It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million and two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager (s) subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and these articles of incorporation.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of a meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - External auditor (réviseur d'entreprises agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the 1,250,000 (one million and two hundred and fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder, GS Lux Management Services S.à r.l., predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Dominique Le Gal, Managing Director, born in Savigny-sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Antoine Clauzel, Managing Director, born in Reims, France, on 12 December 1952, professionally residing at 11 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Marielle Stijger, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 et ayant le capital sociale de EUR 15.000;

ici représentée par Madame Marie-Florence GESTE, employée privée, demeurant professionnellement à 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux par la présente.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Elenia Holdings S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet social la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, de quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut ainsi acquérir, par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toutes actions, parts sociales et autres titres de participation,

obligations, créances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine. La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments pour gérer avec efficacité ses investissements et se protéger contre les risques crédit, les fluctuations monétaires, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, en particulier, faire l'avance, prêter ou déposer des sommes, accorder un crédit, sous quelque forme que ce soit, pour souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par toute entité du Luxembourg ou étrangère selon les conditions qui apparaissent appropriées, avec ou sans garantie. Elle peut aussi émettre des garanties ou accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir les obligations de sociétés affiliées ou non affiliées. De plus, la Société peut effectuer tout investissement ou opération légal, commercial, technique et financier, et en général toute transaction nécessaire ou utile à la réalisation de ses objets ainsi que toute opération directement ou indirectement liée facilitant la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. La Société n'effectuera aucune transaction qui l'entraînerait dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (sous réserve qu'elle ne puisse pas faire des offres publiques de valeurs mobilières). Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants, d'actions et tout autre type d'instruments financiers, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les gérant(s) sous réserve de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et des présents statuts.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le[s] gérant[s] qui délègue[nt] déterminer[a/ont] la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, GS Lux Management Services S.à r.l., préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Dominique Le Gal, Directeur, né à in Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, de résidence professionnelle à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Antoine Clauzel, Directeur, né à Reims, France, le 12 décembre 1952, de résidence professionnelle à 11 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Marielle Stijger, Directeur, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, de résidence professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-F. GESTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52273. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163419/383.

(130199799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.904.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Argo Real Estate Opportunities Fund Holding L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman and registered with the Registrar of Limited Partnership of the Cayman Islands under number 18203,

Here represented by Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 November 2013. The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Culture Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B120904, having a current share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2494 on 8 December 2006. The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°89 on 31 January 2007.

The sole shareholder of the Company takes the following resolution:

*Sole Resolution*

The sole shareholder resolves to amend and restate article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine hundred Euros (EUR 900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Argo Real Estate Opportunities Fund Holding L.P., un limited partnership constitué et régi selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Caymans, immatriculée au Registrar of Limited Partnership of the Cayman Islands sous le numéro 18203,

Ici représentée par M. Matthias Le Pan, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2013,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Culture Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120904, ayant un capital social de 12.500 euros, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2494 en date du 8 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été ensuite modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°89 le 31 janvier 2007.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associé unique décide de modifier et refondre l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, le développement et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet"

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents Euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.LE PAN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53316. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013167216/97.

(130203998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**Cartesian Residential Mortgages 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.978.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1, a foundation (Stichting) formed in the Netherlands, having its registered seat at Amsterdam (address: Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, The Netherlands), registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Kamer Van Koophandel voor Amsterdam) under number 57835268;

represented by Mr. Olivier van Raemdonck, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given on 19 November 2013.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration**

**1. Form, Corporate Name.** A Luxembourg public limited company (“société anonyme”) which shall have the status of a securitisation company (“société de titrisation”) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended from time to time (the “Securitisation Law”) and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the “Articles”).

The Company exists under the firm name of “Cartesian Residential Mortgages 1 S.A.”.

**2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**3. Corporate Object.** The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as an undertaking for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or undertaking, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

## Chapter II. Share capital, Shares

**5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**6. Form of the shares.** The shares may be issued in registered or bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions. Bearer shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered shares. Registered shares may not be converted into bearer shares. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such conversion. The Director or the Board of Directors as the case may be may charge the costs of any such conversion to the shareholder(s) requesting the conversion.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which shall be signed by two directors.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by the Director or by one or more members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Director or the the Board of Directors.

Transfers of bearer shares shall be effected by mere delivery.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable.

If any holder of bearer shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer share certificate.

**7. Modification of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or certain other conditions.

### Chapter III. Bonds, Notes and other Debt instruments

**8. Registered or Bearer form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form, bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

### Chapter IV. Directors, Board of Directors, Independent auditors

**9. Board of Directors.** If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the “Director”) or a board of directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company’s interests, except when disclosure is required by law or the public interest.

**10. Meetings of the Board of Directors.** If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Companies Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the “Chair”) from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair’s absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours’ written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, email, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

**11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

**12. General Powers of the Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are

necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**13. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**14. Representation of the Company.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**15. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the shareholder(s).

**16. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**17. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

The approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall fulfil all duties prescribed by the Companies Act and the Securitisation Law.

## Chapter V. General Meeting of Shareholders

**18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice sent on the last Wednesday of the month of May at 3 p.m.

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**19. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the shareholder(s) shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

**20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Companies Act and these Articles.

**21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the shareholder(s) or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the shareholder(s) or, as the case may be, the presiding committee.

Copies of or extracts from either decisions of the shareholder(s) or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

#### Chapter VI. Financial Year, Distribution of Profits

**22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of December of each year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The shareholder(s), or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director, or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VII. Limited Recourse and Non Petition

**24. Limited Recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**25. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### Chapter VIII. Compartments

**26. Creation of Compartments.** The Board of Directors may create one or more compartments, each compartment corresponding to a segregated estate of assets and liabilities of the Company.

In accordance with the Securitization Law, the rights of investors or creditors are limited to the assets of the compartment to which such claim relates or in respect of the creation, functioning or liquidation of which such claim has arisen.

#### Chapter IX. Dissolution, Liquidation of the Company

**27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one

or more liquidators appointed by the shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

As long as one compartment is outstanding, the Company cannot be liquidated.

### Chapter X. Applicable Law

**28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act as well as the Securitisation Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Number of shares	Subscribed capital (EUR)	Amount paid-in (EUR)
Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1 . . . . .	31,000	31,000.-	31,000.-
Total: . . . . .	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Act have been observed.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of the month of December 2014. The first annual general meeting will thus be held in the year 2015.

#### *Extraordinary General Meeting of Shareholders*

Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1, prenamed, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

#### *Directors:*

- Mr Hille-Paul Schut, born in 's-Gravenhage, the Netherlands on 29 September 1977, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Mr Harald Thul, born in Bonn-Beuel, Germany on 13 March 1972, residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Mr Joost Tulkens, born in Someren, The Netherlands on 26 April 1973, residing 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Resolved to set the registered office of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1, une fondation (Stichting) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam (adresse: Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam (Kamer Van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 57835268,

représentée par M. Olivier van Raemdonck, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée en date du 19 novembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**1. Forme, Dénomination sociale.** Une société Luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme (la «Société») et ayant le statut d'une société de titrisation, régie par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et le règlement d'application tel que modifié de temps à autre (la «Loi de Titrisation»), les lois du Grand Duché de Luxembourg, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination sociale «Cartesian Residential Mortgages 1 SA.».

**2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville où le siège social de la Société est sis.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** L'objet social de la Société est d'entrer dans, effectuer et servir d'entreprise à des transactions de titrisation tel que permises par la Loi de Titrisation. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou à travers d'une autre entité ou entreprise, l'existence de risques futurs relative à la détention ou la propriété de revendications, de créances et/ou d'autres biens ou actifs, soit mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou de risques relatifs à des dettes ou des engagements de tiers ou qui sont intrinsèques à toutes ou une partie des activités accomplies par des tiers, en émettant des titres dont la valeur est liée à ces risques.

La Société peut assumer ou acquérir ces risques en acquérant, par tous les moyens, les revendications, les créances et/ou tout autre actif, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant par tout autre moyen.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la participation et la vente, sous toute forme, soit directement soit indirectement, de participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés Luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres, obligations, obligations non garanties, de prêts et autres titres ou instruments financiers de toute nature et des contrats à ce sujet ou y relatifs, et (iii) l'acquisition de propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y inclus, entre autres, les actifs repris dans (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut, à des fins de titrisation, acquérir, détenir et disposer d'intérêts dans des partenariats, des partenariats limités, des fiduciaires, des fonds ou autres entités.

La Société peut emprunter sous toute forme permise par la Loi de Titrisation. La Société peut émettre des prêts, des obligations, des warrants, des certificats relatifs à toutes sortes de dettes, des instruments et des titres dans le cadre ou en dehors d'un cadre de programme d'émission. La Société peut pour des fins de titrisation et dans les limites permises par la Loi de Titrisation prêter des fonds y inclus les revenus d'emprunts et/ou des émissions de titres à ses filiales, sociétés liées ou toutes autres sociétés ou tiers.

Suivant et dans les limites permises par la Loi de Titrisation, La Société peut également donner des garanties et accorder des sûretés sur ses actifs afin de garantir ses engagements relatifs à la titrisation de ces actifs au profit des investisseurs (y inclus leur fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou d'une entité émettrice participant à une transaction de titrisation de la Société. La Société ne peut pas gager, transférer, grever ou créer une sûreté par un autre moyen sur certains ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut conclure, exécuter et accomplir toutes sortes de swaps, futures, forwards, dérivés, options, rachats, emprunts de titres, et des transactions similaires à des fins de titrisation.

La Société peut (mais n'est pas obligée de) de manière générale utiliser toutes techniques et instruments relatives à des investissements afin de promouvoir l'exposition de ces investissements ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi de Titrisation, vendre tout ou une partie des actifs, conformément aux conditions définies par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

La description ci-dessus doit être comprise dans le sens le plus large possible et l'énumération n'est aucunement limitée. L'objet social inclura toute transaction ou convention conclue avec la Société, à condition qu'il n'existe pas d'inconsistance avec les objets énumérés.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mis en liquidation, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et toutes étant entièrement souscrites.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter proportionnellement des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**6. Forme des actions.** Les actions peuvent être émises en forme nominative ou en forme porteur à la demande de le (s) actionnaire(s) conformément aux conditions légales. Les actions au porteur peuvent, à tout moment, à la demande du détenteur, être converties en actions nominatives. Les actions nominatives ne peuvent être converties en actions au porteur. Une conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats des actions au porteur et cette conversion sera enregistrée dans le registre des actionnaires démontrant cette conversion. L'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration peut revendiquer les coûts liés à une telle conversion du/ des actionnaire(s) réclamant une telle conversion.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi des Sociétés»). Des détenteurs d'actions en forme nominative peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats indiquant leur détention respective d'actions nominatives et qui seront signés par deux administrateurs.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par une déclaration écrite de cession à inscrire dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société. Chaque cession d'actions nominatives sera enregistré dans le registre des actionnaires; une telle inscription sera signée par l'Administrateur ou par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisé par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

La cession d'actions au porteur se réalise par délivrance des actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action; Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

La cession des actions est libre.

Si un détenteur d'actions au porteur sait démontrer à la Société que son certificat indiquant la détention respective des actions au porteur a été induit, mutilé ou détruit, un duplicata du certificat indiquant la détention respective des actions au porteur peut être délivré à sa demande selon les conditions et garanties déterminées et requises par la Société. Lors de l'émission d'un nouveau certificat indiquant la détention respective des actions au porteur, qui mentionne qu'il s'agisse d'un duplicata, le certificat original deviendra nul. Des certificats d'actions mutilés peuvent être détruits par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société peut, de façon discrétionnaire revendiquer les coûts du duplicata d'un certificat indiquant la détention respective des actions au porteur de l'actionnaire ainsi que tous les coûts raisonnables portés par la Société en relation avec l'émission, l'enregistrement et l'annulation du certificat original indiquant la détention respective des actions porteurs.

**7. Modification de capital.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution des actionnaires prises selon les conditions déterminées par ces Statuts pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres actions dans les limites prévues par la Loi des Sociétés.

De plus la Société peut émettre des titres de toute nature dont la valeur de l'intérêt est limitée à des compartiments spécifiques, des actifs ou risques, ou desquelles le remboursement est sujet au remboursement d'autres instruments, certaines créances ou certaines catégories d'actions ou certaines autres conditions.

## Chapitre IV. Administrateurs, Conseil d'Administration et Réviseur indépendant

**8. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'«Administrateur») ou un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renom-

mé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'/Les actionnaire(s) ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de Classe A et des Administrateurs de Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révèleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**9. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi des Sociétés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**10. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**11. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi des Sociétés ou par les présents Statuts à l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**12. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Ad-

ministration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'/les actionnaire(s).

**15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**16. Réviseurs.** Les données comptables relatives au rapport annuel de la Société seront examinées et approuvées par un réviseur d'entreprise agréé nommé par le Conseil d'Administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprise agréé exécutera toutes les obligations prévues par la Loi des Sociétés et la Loi de Titrisation.

## Chapitre V. Assemblée Générale des Actionnaires

**17. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai à 15h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**18. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi des Sociétés et les présents Statuts.

**20. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de(s) l'actionnaire(s) ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## Chapitre VI. Année sociale, Distribution des bénéfices

**21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément aux exigences légales Luxembourgeoises et la pratique comptable.

**22. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde pour le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi des Sociétés. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement d'un tel acompte sur dividende.

## Chapitre VII. Action Récursaire limitée et Prohibition d'assigner

**23. Action Récursaire Limitée.** Les revendications de détenteurs de titres de dettes émises par la Société ou tout autre créancier de la Société sont limités dans leur recours aux actifs de la Société. Les revendications des détenteurs de titres de dettes émises par la Société en relation avec un compartiment spécifique ou chaque autre créancier ayant une revendication qui est née d'un tel compartiment, sont limitées aux actifs de ce compartiment uniquement.

**24. Prohibition d'assigner.** Aucun détenteur de titres de dettes émises par la Société et aucun autre créancier de la Société (y inclus ceux dont la revendication a trait à un compartiment particulier) peut saisir les actifs de la Société, former en recours contre ou approuver toute forme de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de grâce de paiement, de concordat, de moratoire ou de procédures similaires, à moins que ceci soit requis par la loi.

## Chapitre VIII. Compartiments

**25. Création de Compartiment.** Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment correspondant à des actifs et passifs définis de la Société.

Conformément à la Loi de Titrisation, les droits des investisseurs ou des créanciers sont limités aux actifs des compartiments auxquels une tel revendication se rapporte ou en respect de la création, le fonctionnement ou la liquidation d'une telle revendication.

## Chapitre IX. Dissolution, Liquidation de la Société

**26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi des Sociétés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'actionnaire ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Une telle nomination sera sujet, le cas échéant, à l'approbation par l'autorité de supervision Luxembourgeoise.

Aussi longtemps qu'un compartiment continue à exister, la Société ne peut être liquidée.

### Chapitre IX. Loi Applicable

**27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi des Sociétés et Loi de Titrisation.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1 . . . . .	31.000	31.000,-	31.000,-
Total: . . . . .	31.000	31.000,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi des Sociétés ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

#### *Déclaration*

Le notaire rédigeant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi des Sociétés ont été remplies et porte expressément témoignage quant au respect de ces conditions.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de mois de décembre 2014. La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Stichting Holding Cartesian Residential Mortgages 2013-1, précitée, représentant tout le capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2018:

- M. Hille-Paul Schut, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 29 septembre 1977, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- M. Harald Thul, né à Bonn-Beuel, Allemagne, le 13 mars 1977, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- M. Joost Tulkens, né à Someren, Pays-Bas, le 26 avril 1973, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van Raemdonck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52887. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167190/662.

(130203558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**GS Spiegler Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.328.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 décembre 2013 a décidé d'accepter:

- la démission de GS Lux Management Services Sarl en qualité de gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 août 2013;

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 décembre 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013174084/20.

(130212819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**ITH Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 182.455.

---

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ITH HOLDING LUXEMBOURG S.A.».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, mar-

ques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE et UN MILLE EURO (31.000,- EURO), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique (le cas échéant). Dans le cas de pluralité des administrateurs, la Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par M. Alexandre TASKIRAN, pré-qualifié.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE et UN MILLE EURO (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cent cinquante euro.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelé à la fonction d'administrateur-unique:
  - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société anonyme «TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
- 5.- La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire été a fixée à six ans.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen,

On the nineteenth day of November.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on 24<sup>th</sup> April 1968 at Karaman (Turkey), residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,,

hereby duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "ITH HOLDING LUXEMBOURG S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The signature of the sole Director shall bind the Company. In case of plurality of directors, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31 of each year.

**Art. 11.** The annual general meeting is held on the first Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.

*Subscription*

All the shares have been subscribed by Mr Alexandre TASKIRAN, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

*Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred fifty euro

*Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at one and that of the auditors at one.
- 2.- The following has been appointed as sole Director:
  - Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
  - The public limited company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Muhlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
- 5.- The term of office of the sole Director and the statutory auditor shall be for six years.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2013. Relation GRE/2013/4689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013174128/285.

(130212104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**GS Savery Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.829.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 décembre 2013 a décidé d'accepter:

- la démission de GS Lux Management Services Sarl en qualité de gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 août 2013;

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 décembre 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle Stijger  
*Gérant*

Référence de publication: 2013174083/20.

(130212820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Esprit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 23-25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.428.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013174705/10.

(130213784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Electricité MARAGA s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 154.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Steinfort, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174699/10.

(130213226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eco Lean Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ELG Incub Limited, a company existing under the laws of Gibraltar, whose registered office is at 279 Main Street, Gibraltar, registered with the Gibraltar Companies House under number 84881,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Gibraltar, on 22 November 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Eco Lean Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 082.222, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1127, page 54082, dated 7 December 2001. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a notarial deed by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2877, page 138058, dated 15 November 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "SVEA S.à r.l.".

*Second resolution*

Consequently to the first resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SVEA S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorstehenden:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten November.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

ELG Incub Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Gibraltar, mit Gesellschaftssitz in 279, Main Street, Gibraltar, eingetragen bei dem Gibraltar Companies House unter der Nummer 84881,

hier vertreten durch Dr. Antje Reibold, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 22. November 2013 in Gibraltar erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und die Bevollmächtigte vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Eco Lean Holding S.à r.l., (die „Gesellschaft“) einer luxemburgischen société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 082.222, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Notar Léon Thomas bekannt als Tom Metzler mit dem damaligen Amtssitz in Luxembourg-Bonnevoie, Großherzogtum Luxemburg, am 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1127, Seite 54082, vom 7. Dezember 2001. Die Satzung wurde zuletzt geändert mit notarieller Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit dem Amtssitz in Sassenheim, vom 27. September 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2877, Seite 138058, vom 15 November 2013.

Die erschienene Partei vertritt das gesamte Gesellschaftskapital, hat auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet und bittet den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft abzuändern in „SVEA S.à r.l.“.

*Zweiter Beschluss*

In Folge des vorstehenden Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

" **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „SVEA S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt."

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. REIBOLD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54466. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013174694/85.

(130213869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Expertise Informatique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.630.

—  
EXTRAIT

1) Le 14 novembre 2013, Jean-Marc Marissal, l'associé unique de la Société, a cédé toutes les 50 parts sociales de la Société à ObjectWare Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 15 rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 181740, de sorte que ObjectWare Group S.A., est l'associé unique de la Société.

2) L'associé unique de la société, M. Jean-Marc Marissal, a décidé de nommer, avec effet au 14 novembre 2013, en son propre remplacement en tant que gérant unique, la Société ObjectWare Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 15 rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 181740.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013174735/19.

(130213018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.039.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FENSTER – ECK S. à r.l.*

Référence de publication: 2013174746/10.

(130213230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

—  
Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° die Aktiengesellschaft KOHL & PARTNER S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.640, hier vertreten durch das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsbefugnis, Herr Marc KERNEL, Steuerberater, wohnhaft in L-5532 Remich, 6, rue Enz, und

2° die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IT-Haus GmbH - EDV Kommunikation und Information, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europaallee 28, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 3983, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsbefugnis Herrn Sascha Beitzel, Kaufmann, wohnhaft in D-54528 Salmtal, Zum Angelsteg 25,

Welche Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die unter 1° vorgenannte Aktiengesellschaft KOHL & PARTNER S.A., vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 96.873, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul FRIEDERS, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. April 1997, veröffentlicht im Memorial C Nummer 404 vom 26. Juli 1997. Die Statuten wurden letztmalig

abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 23. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 641 vom 25. März 2010.

Nach diesen Erklärungen tritt die unter 1° vorgenannte Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, welche einhundert Prozent (100 %) des Gesellschaftskapitals hält, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zweihundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen aber durch Erhöhung des Nennwertes jedes Anteiles um vierhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 475,-) um ihn von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) auf fünfhundert Euro (EUR 500,-) je Anteil, zu bringen.

Die Kapitalerhöhung wurde ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zweihundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die alleinige Gesellschafterin den Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfhundert Euro (EUR 500,-).“

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin KOHL & PARTNER S.A., vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine gesamten fünfhundert (500) Anteile, die sie in der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH besitzt, an die unter 2° vorgenannte Gesellschaft IT-Haus GmbH - EDV Kommunikation und Information, welche durch seinen hier anwesenden Zeichnungsbefugten annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

#### *Vierter Beschluss*

Herr Sascha BEITZEL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH, nimmt die vorgenannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

#### *Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) abgeschätzt.

#### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marc Kernel, Sascha Beitzel,, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2013. LAC / 2013 / 56614. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013174721/67.

(130213832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

#### **Fiduo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2013*

Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Madame Sylviane COURTOIS, expert comptable, d'engager la société au niveau professionnel et dans tous les actes relevant de la profession d'expert comptable avec sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013174738/13.

(130213619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Electricité MARAGA s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 154.000.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Steinfort, le 14 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174701/10.

(130213620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Electricité MARAGA s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 154.000.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Steinfort, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174700/10.

(130213490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Vatoo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VATOO HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013175241/11.

(130213794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

---

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of November,  
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, registered with the commercial register of the local court of Darmstadt, Germany, under HRB 8239,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2013,

and,

Merck B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Tupolevlaan 41-61, 1119 NW Schiphol-Rijk, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 27155873,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2013,  
and

Merck Holding GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, registered with the commercial register of the local court of Darmstadt, Germany, under HRB 7293,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the legal representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, Merck B.V. and Merck Holding GmbH, all prenamed (the "Members"), request the notary to act that:

I. The Members hold all the shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name Merck Holding S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 14<sup>th</sup> 2013, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 19 July 2013, number 1,744, p.83,698 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under B 177.672 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time on 2 October 2013 by a deed of the undersigned notary, under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The Company's corporate capital is set at one million five hundred twenty-six thousand fifty-six Euros (EUR 1,526,056) represented by three hundred seventy-three thousand thirty-six (373,036) ordinary shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, held by Merck International Beteiligungen GmbH for eighty-three thousand four hundred sixty-six (83,466), by Merck B.V. for two hundred forty thousand nine (240,009) and by Merck Holding GmbH for forty-nine thousand five hundred sixty-one (49,561) and one million one hundred fifty-three thousand twenty (1,153,020) preferred shares (hereafter the "Preferred Shares") in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, held by Merck International Beteiligungen GmbH for two hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-five (257,985), by Merck B.V. for seven hundred forty-one thousand eight hundred forty-seven (741,847), and by Merck Holding GmbH for one hundred fifty-three thousand one hundred eighty-eight (153,188).

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Members resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of seven hundred twenty-three thousand nine hundred forty-four Euros (EUR 723,944) to raise it from its current amount of one million five hundred twenty-six thousand fifty-six Euros (EUR 1,526,056) to two million two hundred fifty thousand Euros (EUR 2,250,000) by the creation and issuance of one hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-four (176,964) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Ordinary Shares") vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares and by the creation and issuance of five hundred forty-six thousand nine hundred eighty (546,980) preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Preferred Shares"), having the characteristics stated by the Company's articles of association.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, decides to subscribe alone to the New Ordinary Shares and to the New Preferred Shares.

*Subscription - Payment*

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, represented as stated above, declares

(i) to subscribe for:

a) one hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-four (176,964) New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of thirteen million seven hundred sixty-four thousand six hundred twenty-three Euros and ninety-seven cents (EUR 13,764,623.97) (composed of one hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-four Euros (EUR 176,964) of share capital and of thirteen million five hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-nine Euros and ninety-seven cents (EUR 13,587,659.97) of share premium);

b) five hundred forty-six thousand nine hundred eighty (546,980) Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of forty million six hundred forty-four thousand seven hundred eighty Euros and seventy-three cents (EUR 40,644,780.73) (composed of five hundred forty-six thousand nine hundred eighty Euros (EUR 546,980) of share capital and of forty million ninety-seven thousand eight hundred Euros and seventy-three cents (EUR 40,097,800.73) of share premium).

(ii) to fully pay up the subscription price of the above New Ordinary Shares and the New Preferred Shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares") for a total amount of fifty-four millions four hundred nine thousand four hundred four Euros and seventy cents (EUR 54,409,404.70).

#### *Description of the Contributions*

The Contributed Shares consist in:

(i) two hundred eleven thousand three hundred forty-one (211,341) shares with a nominal value of one thousand Mexican pesos (MXN 1,000) each, corresponding to a share capital of two hundred eleven millions three hundred forty-one thousand Mexican pesos (MXN 211,341,000), representing ninety-nine point eighty-seven percent (99.87%) of the share capital of Merck S.A. de C.V., a corporation (Sociedad Anónima de Capital Variable) incorporated and existing under the laws of Mexico, having its registered office at Calle 5, numero 7, Colonia Alce Blanco, C.P. 53370, Naucalpan de Juárez, Estado de México, registered with the Trade and Companies Register of Mexico under number 290-216-volume 352 book, 3<sup>th</sup> ;

(ii) the economic rights over two hundred seventy three (273) shares with a nominal value of one thousand Mexican pesos (MXN 1,000) each, representing zero point thirteen percent (0.13%) of the share capital of Merck S.A. de C.V., prenamed, held in trust by Merck Finanz AG, a public company limited by shares (société anonyme) company incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B9108 ("Merck Finanz AG"), pursuant to a trust agreement dated 1 December 2011.

#### *Evaluation*

The aggregate contribution value of the Contributed Shares is fifty-four millions four hundred nine thousand four hundred four Euros and seventy cents Euros (EUR 54,409,404.70).

Such evaluation has been approved by the Company's Board of Managers pursuant to a statement of contribution value dated 20 November 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contributed Shares has been given by to the undersigned notary.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party (including, for the avoidance of doubt, the transfer of economic rights over 273 shares representing 0.13% of the share capital of Merck S.A. de C.V.).

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and further to the increase in share capital referred above, the appearing parties resolve to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at two million two hundred fifty thousand euro (EUR 2,250,000) represented by five hundred fifty thousand (550,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each and by one million seven hundred thousand (1,700,000) Preferred Shares (hereafter the "Preferred Shares") in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each all subscribed and fully-paid-up. Preferred Shares shall have a stated value of one thousand euro (EUR 1,000) each ("Stated Value"). Shares shall mean ordinary shares and Preferred Shares collectively. Holder(s) of Preferred Shares are referred to in these Articles as Preferred Shares holder(s), and the terms "member" or "members" shall mean the holder(s) of the ordinary shares and/or the holder(s) of Preferred Shares, as the context requires."

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre,  
par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
ont comparu:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 8239,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 novembre 2013,

et,

Merck B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante sous les lois néerlandaises, ayant son siège social à Schiphol-Rijk, Tupolevlaan 41 - 61, 1119 NW Schiphol-Rijk, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 27155873,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 novembre 2013,

et,

Merck Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Mainzer Str. 41, 64579 Germersheim, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 7293,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 novembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La société Merck Internationale Beteiligungen GmbH, Merck B.V. et Merck Holding GmbH, précitées (les "Associés"), ont requis au notaire d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Merck Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, reçu en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2013, numéro 1.744, p. 83.698 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.672 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 octobre 2013 suivant un acte du notaire soussigné, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent vingt-six mille cinquante-six Euros (1.526.056 EUR), représenté par trois cent soixante-treize mille trente-six (373.036) parts ordinaires d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, détenues par Merck Internationale Beteiligungen GmbH pour quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-six (83.466) d'entre elles, par Merck B.V. pour deux cent quarante mille neuf (240.009) d'entre elles et par Merck Holding GmbH pour quarante-neuf mille cinq cent soixante-et-une (49.561) d'entre elles, et par un million cent cinquante-trois mille vingt (1.153.020) parts préférentielles (ci-après «Parts Préférentielles») d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, détenues par Merck Internationale Beteiligungen GmbH pour deux cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (257.985) d'entre elles, par Merck B.V. pour sept cent quarante-et-un mille huit cent quarante-sept (741.847) et par Merck Holding GmbH pour cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-huit (153.188) d'entre elles.

Dès lors, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent vingt-trois mille neuf cent quarante-quatre Euros (723.944 EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent vingt-six mille cinquante-six Euros (1.526.056 EUR) à deux millions deux cent cinquante mille Euros (2.250.000 EUR) par la création et l'émission de cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quatre (176.964) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Ordinaires») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts ordinaires existantes et par la création et l'émission de cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt (546.980)

nouvelles parts préférentielles non qualifiantes d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Préférentielles»), ayant les caractéristiques prévues par les statuts de la Société.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH déclare souscrire seule aux Nouvelles Parts Ordinaires et aux Nouvelles Parts Préférentielles.

#### *Souscription - Libération*

Merck Internationale Beteiligungen GmbH précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare

(i) souscrire à:

a) cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quatre (176.964) Nouvelles Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de treize millions sept cent soixante-quatre mille six cent vingt trois Euros et quatre-vingt-dix-sept cents (13.764.623,97 EUR) (composé de cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quatre Euros (176.964 EUR) de capital social et de treize millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept cents Euros (13.587.659,97 EUR) de prime d'émission);

b) cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt (546.980) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de quarante millions six cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt Euros et soixante-treize cents (40.644.780,73 EUR) (composé de cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt Euros (546.980 EUR) de capital social et quarante millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent Euros et soixante-treize cents (40.097.800,73 EUR) de prime d'émission);

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des Nouvelles Parts Ordinaires et les Nouvelles Parts Préférentielles ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées») d'une valeur totale de cinquante-quatre millions quatre cent neuf mille quatre cent quatre Euros et soixante-dix cents (54.409.404,70 EUR).

#### *Description de l'apport*

Les Actions Apportées consistent en:

(i) deux cent onze mille trois cent quarante-et-une (211.341) actions avec une valeur nominale de mille Pesos mexicains (MXN 1.000) chacune, correspondant à un capital social de deux mille onze trois cent quarante et un Pesos mexicains (211.341.000 MXN), représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-sept pourcent (99,87%) du capital social de Merck S.A. de C.V., (société anonyme à capital variable) une société constituée et existant sous les lois mexicaines, ayant son siège social à Calle 5, numéro 7, Colonia Alce Blanco, C.P.53370, Naucalpan de Juárez, Estado de México, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Mexico sous le numéro 290-216-volume 352, troisième livre;

(ii) les droits économiques portant sur deux cent soixante-treize (273) actions, avec une valeur nominale de mille Pesos mexicain (1.000 MXN) représentant zéro virgule treize pourcent (0,13%) du capital social de Merck S.A. de C.V., précités, détenues en fiducie par Merck Finanz AG, une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B9108 («Merck Finanz AG») selon un contrat de fiducie en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

#### *Evaluation*

La valeur totale des Actions Apportées est de cinquante-quatre millions quatre cent neuf mille quatre cent quatre Euros et soixante-dix cents Euros (54.409.404,70 EUR).

Cette évaluation a été approuvée par le Conseil de Gérance de la Société conformément à la déclaration de valeur de l'apport daté du 20 novembre 2013, qui sera annexé à cet acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec ledit acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, précitée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers (y compris, afin d'éviter tout doute, le transfert des droits économiques portant sur les 273 actions représentant 0,13% du capital social de Merck S.A. de C.V.).

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, et suite à l'augmentation de capital social tel que définie ci-avant, les parties comparantes décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000), représenté par cinq cent cinquante mille (550.000) parts ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune et par

un million sept cent mille (1.700.000) Parts Préférentielles (ci-après «Parts Préférentielles») sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Préférentielles ont une valeur attribuée de mille euros (EUR 1.000) chacune (la «Valeur Attribuée»). Le terme «Parts» s'applique aux parts ordinaires et aux Parts Préférentielles collectivement. Les détenteurs des Parts Préférentielles sont indiqués dans les statuts comme les associés des Parts Préférentielles, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les détenteurs des Parts ordinaires et/ou des Parts Préférentielles, selon le contexte.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ à la somme de sept mille euros (EUR 7.000).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165599/260.

(130202578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

#### **Vaunage Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.401.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175237/10.

(130213552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

#### **Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.991.

Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173980/10.

(130212933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

#### **Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz in Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

hat sich anlässlich der Feststellung einer Kapitalerhöhung Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt,

handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de commerce et des

sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 165.116 (die Gesellschaft), gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 2. September 2013 (die Beschlüsse), eingefunden.

Eine Kopie der ordnungsgemäß unterzeichneten Beschlüsse, bleibt nach der Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 18. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 143, vom 18. Januar 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 9. August 2013 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde, die Satzungsänderung wurde noch nicht veröffentlicht.

Der Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat im Anschluss an die Beschlüsse, sodann den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

1. Der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung lautet wie folgt:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertundfünftausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 30.000 (dreißigtausend) festgesetzt, welches in 3.000.000 (drei Millionen) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat ist befugt, das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, mit oder ohne Ausgabeagio während einer Zeitspanne bis zum 8. August 2018 zu erhöhen.

Für den Fall einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals mit einhergehender Ausgabe neuer Aktien, ist der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat berechtigt, das Vorzugsrecht der Altaktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden. Der Verwaltungsrat hat die nötigen Schritte vorzunehmen oder eine Person damit zu beauftragen, die nötigen Schritte vorzunehmen im Hinblick auf die Ausführung der Kapitalerhöhung und die Veröffentlichung und Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung im Zuge der Satzungsänderung vor einem Notar.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.“

2. Der Verwaltungsrat hat, in den Beschlüssen unter anderem, folgendes beschlossen:

(A) das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, um einen Gesamtbetrag von EUR 10 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig Euro), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertfünftausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auf insgesamt EUR 31.060 (einunddreißigtausend und sechzig Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 3.106.000 (drei Millionen einhundertsechstausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent), gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 13.977.322,10 (dreizehn Millionen neuhundertsebenundsiebzig Tausend dreihundertzweiundzwanzig Euro und zehn Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien (die Neuen Aktien) mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent);

(B) die Neuen Aktien zu erschaffen und 1000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auszugeben, unter Berücksichtigung, dass:

I. die derzeitigen Aktionäre die gesamten Neuen Aktien gezeichnet haben;

II. die Kapitalerhöhung durch Bareinzahlung in das Gesellschaftskapital am 5. September erfolgt ist;

III. jedes Verwaltungsratsmitglied und Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, dazu ermächtigt wurden, die Zeichnung und Ausgabe der Neuen Aktien festzustellen, sowie die Kapitalerhöhung durch Erstellung einer notariellen Urkunde zu bestätigen und der Beleg der vollständigen Einzahlung der Kapitalerhöhung sowie der Zeichnung der Neuen Aktien dem amtierenden Notar vorzulegen.

Nach Ausgabe der Neuen Aktien, werden die Aktien an der Gesellschaft wie folgt gehalten:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Pensionskasse Aktiengesellschaft . . . . .	465.900
Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft . . . . .	621.200
Allianz Global Corporate & Speciality AG . . . . .	621.200
Allianz Private Krankenversicherungs-Aktiengesellschaft . . . . .	1.397.700
TOTAL . . . . .	3.106.000

3. In Folge der Kapitalerhöhung der Gesellschaft ist der Wortlaut von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt geändert:

**Deutsche Fassung:**

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.060 (einunddreißigtausendundsechzig Euro), eingeteilt in 3.106.000 (drei Millionen einhundertsechstausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie."

**Englische Fassung:**

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,060 (thirty-one thousand and sixty euro), represented by 3,106,000 (three million one hundred and six thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share."

*Kosten*

Die der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.200,00 (sechtausendzweihundert Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 septembre 2013. REM/2013/1629. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138351/91.

(130168805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

**Domus Nostrae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.482.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 9 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 811 du 15 avril 2009.

Il résulte des lettres adressées aux actionnaires de la société DOMUS NOSTRAE S.A. en date du 10 décembre 2013, que les personnes suivantes démissionnent de leur poste avec effet immédiat:

- Monsieur Claude FABER: administrateur
- Monsieur Lionel CAPIAUX: administrateur
- REVILUX S.A.: commissaire aux comptes

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour la société DOMUS NOSTRAE S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013173983/17.

(130212601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Select Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.794.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Pearl Invest and Trade Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Belize with registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

1. - That the limited liability company "Select Real Estate Investments", with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippman (R.C.S. Luxembourg section B number 143794), has been incorporated by deed of Notary Jean Seckler, on the 15 December 2008, published in the Mémorial C number 2442 of the 16 December 2009 and subsequently modified on 17 March 2010 and the deed published in the Mémorial C number 962 of the on 7 May 2010.
2. - That company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.
3. - That the appearer is the holder of all the shares of the company "Select Real Estate Investments".
4. - That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "Select Real Estate Investments" which has discontinued all activities.
5. - That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company "Select Real Estate Investments".
6. - That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
7. - That the liquidation of the dissolved company "Select Real Estate Investments" is to be construed as definitely terminated and liquidated.
8. - That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.
9. - That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 800,-.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux décembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

Pearl Invest and Trade Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Belize ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. - Que la société à responsabilité limitée "Select Real Estate Investments", ayant son siège social à L-5365, 6C Rue Gabriel Lippmann, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 143794), a été constituée suivant acte reçu par le Notaire SECKLER, en date du 15 décembre 2008 publié au Mémorial C numéro 2442 de 16 décembre 2009 et modifiés en date due 17 mars 2010 publié au Mémorial C numéro 962 en date du 7 May 2010.
2. - Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune.
3. - Que le comparant est l'associé unique de la prédite société "Select Real Estate Investments".
4. - Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "Select Real Estate Investments", qui a arrêté ses activités.
5. - Que le comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société "Select Real Estate Investments".
6. - Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
7. - Que la liquidation de la société "Select Real Estate Investments" est à considérer comme définitivement close.

8. - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérant actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

9. - Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800,- EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2013. Relation GRE/2013/4936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175134/89.

(130213933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Prochalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 153.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013175096/10.

(130213149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Procom-Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.076.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175097/9.

(130213697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Pop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.019.

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 5 décembre 2013*

Le mandat de gérant de Mme Christine Burgard prendra fin le 16 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013175075/12.

(130213863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**POP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.140.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 5 décembre 2013*

Le mandat de gérant de Mme Christine Burgard prendra fin le 16 décembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013175084/12.

(130213862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Petits Princes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.965.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175072/10.

(130213420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Publi-Co S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 22.946.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175102/10.

(130213593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Publi-Co S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 22.946.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175101/10.

(130213592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Riverbend S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 182.187.

—  
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2013, les actionnaires de la Société ont approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivan Khlestov, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet immédiat.
- Cam Barton, avec adresse professionnelle au 502 2<sup>nd</sup> Street SW, T2P 1N8 Calgary, Alberta, Canada, est élu nouvel administrateur A de la Société avec effet immédiat et jusqu'à et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175108/14.

(130213390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Rockfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175110/10.

(130213734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**RiMe IT SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafébruch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013175109/10.

(130213146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 103.350.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175114/10.

(130213484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Rafco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013175113/10.

(130213148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Step, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 122.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175144/9.

(130213331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**SDIC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 144.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175149/9.

(130213841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Polish Delta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 351.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175073/9.  
(130213354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Protech-Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 130.039.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175100/9.  
(130213699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Portmann-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.  
R.C.S. Luxembourg B 103.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175093/9.  
(130213504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Stoncor Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.624.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175174/9.  
(130213763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.478.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013174271/9.  
(130212344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.373.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013174270/9.  
(130212345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 112.458.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013174522/9.  
(130213488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**ACL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 118.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 160.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013174530/9.  
(130213532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**mediafins (luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 11, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013174505/9.  
(130213002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Zonda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 169.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175263/9.  
(130213224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Optimum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 98.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175014/9.  
(130213731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Optimum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 98.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013175013/9.  
(130213730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---